

DELIBERATION DD2023_006

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	67
Votants	78
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 27 JAN. 2023

LE 2 février 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ORGANISATION DE SÉJOURS HIVER DANS LES ALSH

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LARENAUDIE, Mme MEYNARD, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOTTIER, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. GASCHARD

POUVOIR(S) :

Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LACOSTE donne pouvoir à M. BIDAUD
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOULAT donne pouvoir à M. AUDI
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. VADILLO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme FAVARD
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. PERIER donne pouvoir à M. DELCROS

ORGANISATION DE SÉJOURS HIVER DANS LES ALSH

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230202-DD2023_006-DE

2023_006
SLO

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux gère actuellement 14 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Que depuis le transfert des premiers ALSH (en 2017) et dans le cadre du projet éducatif fixé par le conseil communautaire, des séjours d'été sont proposés chaque année, ainsi que des séjours à la montagne.

Que ces deux dernières années, la crise sanitaire n'a pas permis de reproposez des séjours d'hiver.

Qu'en 2023, malgré les difficultés de recrutement et d'organisation, il est à nouveau envisager de réaliser un séjour à la montagne.

Considérant que compte tenu du contexte, il est proposé un séjour à la montagne de 3 jours destiné au public des ALSH de Milhac d'Auberoche, Atur, St Laurent sur Manoire et Bassillac.

Qu'il concernera un groupe de 40 enfants (ALSH mélangés) pour les 6-10 ans.

Que le séjour se déroulera dans le massif central (Murat le Caire, Mont Dore) du 15 au 17 février 2023.

Que les activités proposées sur site sont la luge, un baptême en traîneau à chiens, une sensibilisation de la faune et de la flore des montagnes.

Considérant que le budget projeté est de 6 772€ .

Hébergement et activités : 4 972€

Transport : 1 800€

Qu'il est proposé la grille tarifaire suivante, pour 3 jours et nuits, transport, hébergement, repas et activités inclus :

		Déduction ATL CAF/MSA
0-400€	35,00 €	23€
401-700€	36,00 €	27€
701-800€	50,00 €	
801-1000€	70,00 €	
1001-1250€	90,00 €	
1251-1500€	110,00 €	
1501€ et plus et Non Fourni	130,00 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise l'organisation d'un séjour d'hiver au sein des proposée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230202-DD2023_006-DE

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 27/02/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 27/02/2023	Périgueux, le 27/02/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU

